

## Mgr Antoine de Romanet sera ordonné dimanche évêque du diocèse aux armées françaises

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Histoire](#), [Perepiscopus](#)

Date : 9 septembre 2017



Diocèse non territorial, la juridiction du diocèse aux armées françaises (Daf) s'étend partout où se trouvent des militaires français, leur famille, et des ressortissants civils du ministère de la défense : métropole, outre-mer, théâtres d'opérations extérieures.

L'évêque aux armées, nommé par le pape, est également aumônier en chef du culte catholique. Sa nomination se fait après consultation du gouvernement français.

Le diocèse aux armées a été érigé en 1986 par Jean-Paul II, par la constitution apostolique *Spirituali militum curae* transformant juridiquement les vicariats militaires en ordinariats militaires.

La cathédrale est la cathédrale Saint-Louis des Invalides, à Paris. Depuis 2011, le diocèse dispose d'une maison diocésaine, la maison Saint-Louis, voulue par Mgr **Luc Ravel**. Celle-ci se trouve dans le VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, juste à côté de l'aumônerie militaire en chef. Un séminaire a également été fondé le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Avant, les séminaristes étaient formés par différents séminaires, dont celui de la Castille à Toulon. Le diocèse aux armées compte aujourd'hui sept séminaristes, qui suivent les cours à l'École Cathédrale du diocèse de Paris. Pour entrer au séminaire du diocèse aux armées, un « *attrait pour le monde militaire* », ainsi qu'un « *sens missionnaire* » sont nécessaires. Il faut vivre avec les militaires, dormir comme eux sur des lits picots...

Événement phare, le pèlerinage militaire international a lieu chaque année au mois de mai à Lourdes. Il est l'occasion de se réunir. C'est à ce moment-là qu'ont lieu les baptêmes et confirmations d'adultes, alors que ces sacrements sont en général donnés lors de la vigile pascale.

L'évêque du diocèse aux armées fait partie de la conférence épiscopale française au même titre que les évêques diocésains. Il fait également partie de la province ecclésiastique de Paris.

Sur le plan militaire, son statut est déterminé par un décret du 16 mars 2005. En tant qu'aumônier en chef du culte catholique, il est placé auprès de l'état-major des armées, et est assisté de quatre aumôniers en chef adjoints (un par armée : terre, air, mer et gendarmerie). Ceux-ci ont, sur le plan ecclésial, le statut de vicaires épiscopaux.

Il est également représenté par un aumônier régional dans chaque zone de défense. Le Daf compte 220 aumôniers. Certains sont militaires, d'autres réservistes, d'autres encore sont civils. Certains sont bénévoles, quand les autres, militaires, perçoivent une solde (équivalente à celle d'un officier en début de carrière). La nomination ecclésiastique des aumôniers militaires est faite par l'évêque aux armées. 130 aumôniers sont prêtres, les autres sont diacres, ou laïcs (y compris des femmes).

L'aumônier n'a ni grade ni rang dans la hiérarchie militaire. Il est du grade de la personne à laquelle il parle, soldat du rang comme officier supérieur.